



INSCRIPTION aux courses fédérales Saison 2019.

Dans le but de réduire la charge de travail du trésorier et d'avoir une meilleure gestion des frais d'inscriptions aux courses fédérales, en étant plus attentif « au bon emploi » de l'argent du club, il semble nécessaire de faire une mise au point sur les Inscriptions aux courses fédérales.

PRINCIPE :

- Centraliser les inscriptions des adhérents aux courses fédérales (**un seul intervenant pour les inscriptions, le paiement et les remboursements**)
- Tenir un compte récapitulatif (financier et numérique) par adhérent des participations aux courses payées par le club
- Régulariser le « compte adhérent » en fin d'exercice ou avant, en fonction des sommes («avoir» en cas de paiement personnel de courses ou «dette» en cas de non participation par exemple) .

LIMITES et REGLES :

"Paiement aux compétitions suivant les ressources financières du Club ". Un changement pourra intervenir en cours de fonctionnement.

- **Paiement par le club de la participation aux courses Pédestres:**
 - Nationales, Championnat de ligue, de France et des Clubs, CNE et toutes courses au CN,
 - courses organisées par le club,
 - courses à étapes (3 jours, O'France,...) inscrites au CN, à hauteur de 7€/participant/étape,
 - et toutes les courses VTT'O inscrites au CN.
- **Pas de paiement par le club des courses inscrites au CN entre le 01/12 et le 28/02 (période hivernale privilégiant les entrainements),**
- **Pas de paiement par le club de courses pour les licenciés « Découverte Compétition » et « Loisir Santé »**
- **En cas de course organisée par le club (course au CN ou non), pas de paiement pour la participation à une autre course,**
- **Remboursement du paiement club, par un adhérent, inscrit à une compétition, s'il est absent à cette course.**
- Après la date limite de clôture des inscriptions, le club n'interviendra pas auprès de l'organisateur pour un ajout ou un retrait de coureur.

PROCEDURE :

Pour les inscriptions aux courses fédérales, plusieurs possibilités :

- via le site de la FFCO (<http://licences.ffcorientation.fr/>) :
 - **vous me faites parvenir un mail (course.cmo@orange.fr)** en me précisant la course, la date, les noms des participants avec les circuits choisis (si nécessaire). Je procéderai aux inscriptions sur le site et finaliserai le paiement à la date de clôture des inscriptions.
- via le site de la ligue Nouvelle-Aquitaine (<http://liguenouvelleaquitaine-co.fr/inscription/>) :
 - soit vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe, **vous vous inscrivez directement à la course et vous me faites parvenir un mail (course.cmo@orange.fr)** en me précisant la course. Je finaliserai le paiement à la date de clôture des inscriptions,
 - soit vous ne disposez pas d'un identifiant, **vous me faites parvenir un mail (course.cmo@orange.fr)** en me précisant la course, la date, les noms des participants avec les circuits choisis (si nécessaire). Je vous inscris et finaliserai le paiement.
- Contact direct avec l'organisateur ou via un site d'inscription en ligne (orienteringonline.net par ex)
 - **Vous me faites parvenir un mail (course.cmo@orange.fr)** en me précisant la course, la date, les noms des participants avec les circuits choisis (si nécessaire) ainsi que la précision sur la personne qui procédera au paiement si nécessaire (vous ou le club).
- Contact direct avec Patrick ROBIN ou Jacques LAVALADE :

Cette méthode n'est pas à privilégier sauf urgence. **Vous me faites parvenir un mail (course.cmo@orange.fr)** en me précisant la course, la date, les noms des participants avec les circuits choisis (si nécessaire) ainsi que la précision sur la personne qui procédera au paiement (vous ou le club).

RAPPEL : Après la date limite de clôture des inscriptions, le club n'interviendra pas auprès de l'organisateur pour un ajout ou un retrait de coureurs. (Si inscription, cela est le fait de votre choix. La prise en charge financière sera à votre charge le jour de la course.)

RETOUR INFORMATION :

Les adhérents seront régulièrement informés de l'état de leur compte :

- nombre de participation (toutes courses),
- total dépensé par le club,
- « avoir » en cas de paiement personnel de courses CN,
- ou « dette » en cas de non participation ou paiement par le club de courses qui sont non inscrites au CN ou dans la période de trêve hivernale **entre le 01/12 et le 28/02.**